

SCHÉMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

2026 – 2028

COMPARADISE

[Hyperassur.com](https://hyperassur.com) · [Mutuelle-conseil.com](https://mutuelle-conseil.com) · [Devismutuelle.com](https://devismutuelle.com)

Date d'édition : 30-09-2026

Ce schéma est accessible depuis la déclaration d'accessibilité de chacun des sites concernés. Il est publié dans un format accessible (PDF).

Avant-propos

Notre engagement

Comparadise conçoit et exploite des comparateurs d'assurance en ligne qui permettent à chacun de comparer des offres d'assurance (santé, auto, animaux, emprunteur, obsèques, assurances professionnelles...) et d'être mis en relation avec des assureurs partenaires. Rendre ces services utilisables par toutes et tous, y compris par les personnes en situation de handicap, est une condition d'un accès équitable à l'information et à la protection assurantielle.

L'amélioration de l'accessibilité numérique de nos sites, de nos parcours de comparaison et, à terme, de nos outils internes s'inscrit dans nos engagements en matière d'égalité et d'inclusion.

Priorité est donnée dans un premier temps à nos trois sites les plus fréquentés, Hyperassur.com, Mutuelle-conseil.com et Devismutuelle.com, et plus particulièrement au parcours de comparaison et de restitution des offres qui leur est commun. L'évaluation et la mise en accessibilité de nos autres sites et de nos outils internes constituent un objectif à moyen terme.

Sommaire

Introduction - page 4

Définition de l'accessibilité numérique page 4

1. Élaboration du présent schéma pluriannuel - page 4

2. Les premières actions - page 5

2.1. État des lieux et audits RGAA - page 5

2.2. Nomination d'un référent accessibilité - page 6

3. Prise en compte de l'accessibilité numérique - page 6

3.1. Formation et sensibilisation des équipes - page 6

3.2. L'accessibilité au quotidien - page 7

Annexe – Plan d'actions 2026-20288

Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, fixent les obligations d'accessibilité des services numériques. Ce cadre a été étendu par la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 et le décret n° 2023-931 du 9 octobre 2023, transposant la directive européenne (UE) 2019/882 sur l'accessibilité des produits et services, applicables depuis le 28 juin 2025.

Le référentiel de référence en France est le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité), aligné sur la norme européenne EN 301 549 et les règles internationales WCAG.

Définition de l'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique désigne l'ensemble des bonnes pratiques et obligations visant à rendre les services numériques utilisables par tous, y compris les utilisateurs en situation de handicap. Constitue un handicap « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (article L114 du code de l'action sociale et des familles).

1. Élaboration du présent schéma pluriannuel

Le présent schéma pluriannuel, valable pour les années 2026 à 2028, présente la démarche de Comparadise pour améliorer l'accessibilité de ses services numériques : gouvernance, formation, engagements internes et prise en compte de l'accessibilité dans l'ensemble des projets. Il constitue un document unique commun aux sites suivants :

- **Hyperassur.com** (<https://www.hyperassur.com>) : site généraliste, principale porte d'entrée de nos comparateurs ;
- **Mutuelle-conseil.com** (<https://www.mutuelle-conseil.com>) : site dédié à l'assurance santé ;
- **Devismutuelle.com** (<https://www.devismutuelle.com>) : site dédié à l'assurance santé.

Pour chacun de ces sites, le périmètre inclut les pages éditoriales ainsi que le parcours de comparaison associé (formulaire de recueil d'informations et page de restitution des offres), qui repose sur une application commune aux trois sites. Le site Mutuelle-entreprise.fr, dédié aux assurances des professionnels, sera intégré à la démarche au cours de la période couverte par ce schéma.

Nos objectifs sont les suivants :

- la mise en accessibilité progressive, selon les critères du RGAA, de nos sites et parcours destinés au grand public, afin de garantir à chacun un accès égal à la comparaison des offres d'assurance et à l'information sur les garanties ;
- l'amélioration de l'environnement de travail numérique de nos collaborateurs, en veillant en particulier à l'adaptation des postes de travail des collaborateurs en situation de handicap ;

- l'instauration progressive de l'accessibilité native : prise en compte des critères d'accessibilité dès la conception de nos nouveaux parcours, pages et contenus.

2. Les premières actions

2.1. État des lieux et audits RGAA

Avant toute chose, Comparadise a fait réaliser un état des lieux de l'accessibilité de ses trois principaux sites. Des audits de conformité selon le RGAA version 4.1.2 ont été menés le 1er avril 2026 par la société FACIL'iti, sur un échantillon de pages représentatif de chaque site comprenant la page d'accueil, le plan du site, des pages d'aide et de contenu éditorial, ainsi que l'ensemble des étapes du parcours de comparaison santé jusqu'à la page de résultats.

Les résultats sont les suivants :

Site	Taux de conformité global	Taux moyen de conformité	État de conformité	Pages auditées
Hyperassur.com	54,79 %	65,89 %	Partiellement conforme	11
Mutuelle-conseil.com	46,05 %	62,59 %	Non conforme	15
Devismutuelle.com	52,46 %	62,08 %	Partiellement conforme	12

Le taux de conformité global correspond à la part des critères RGAA applicables respectés sur l'ensemble de l'échantillon ; le taux moyen correspond à la moyenne des taux obtenus page par page.

Ces audits font apparaître un socle de non-conformités communes aux trois sites, ce qui s'explique par le partage d'un même parcours de comparaison et de composants techniques communs. Les principaux axes d'amélioration identifiés sont :

- **Formulaires** : étiquetage des champs, regroupement des champs de même nature, aide à la correction des erreurs de saisie et remplissage automatique (critères 11.1, 11.5, 11.11, 11.13) ;
- **Scripts et composants interactifs** : compatibilité avec les technologies d'assistance, utilisation au clavier, gestion des changements de contexte et restitution des messages de statut (critères 7.1, 7.3, 7.4, 7.5) ;
- **Couleurs et contrastes** des textes et des composants d'interface (critères 3.2, 3.3) ;
- **Structuration de l'information** : titres de pages, hiérarchie des titres, cohérence de la structure et usage des balises (critères 8.6, 8.9, 9.1, 9.2, 9.4) ;
- **Navigation** : liens d'évitement, zones de regroupement, accès au clavier aux contenus additionnels (critères 12.6, 12.7, 12.11) ;
- **Liens et images** : intitulés et caractère explicite des liens, traitement des images décoratives et pertinence des alternatives textuelles (critères 6.1, 6.2, 1.2, 1.3) ;
- **Présentation** : contenus cachés, information transmise uniquement par la forme ou la position, maintien de l'information sans feuilles de style (critères 10.2, 10.8, 10.9) ;
- **Documents et contenus particuliers** : documents bureautiques en téléchargement et contenus cryptiques (critères 13.3, 13.5).

Mutuelle-conseil.com présente en outre des non-conformités spécifiques, notamment sur les alternatives textuelles des images (1.1), les titres de cadres (2.1), les médias vidéo (4.2, 4.5), la visibilité du focus et l'adaptation de l'affichage (10.7, 10.11) et les contenus apparaissant au survol (10.13, 10.14). Hyperassur.com présente également des non-conformités sur la visibilité du focus (10.7), les contenus au survol (10.13, 10.14) et le contrôle des contenus en mouvement (13.8).

Ce diagnostic permet de prioriser les correctifs en commençant par les points les plus bloquants pour les utilisateurs. Le parcours de comparaison étant commun aux trois sites, chaque correctif qui y est apporté bénéficie simultanément à l'ensemble d'entre eux ; il constitue donc la première priorité de notre plan d'actions.

2.2. Nomination d'un référent accessibilité

Pour que l'accessibilité reste un sujet permanent, un référent accessibilité a été désigné : Julien Fillaud . Ses missions sont de :

- servir de point de contact pour les utilisateurs rencontrant des difficultés de navigation, via le moyen de contact indiqué dans les déclarations
- d'accessibilité ;
- piloter, coordonner et préparer les projets d'accessibilité au sein de l'entreprise ;
- promouvoir les bonnes pratiques d'accessibilité ;
- accompagner l'acculturation des équipes par des formations et sensibilisations (cf. point 3.1) ;
- rendre compte régulièrement à la direction du niveau d'accessibilité et des besoins identifiés.

Le référent s'appuie sur un groupe transverse réunissant la direction technique, les équipes de développement front-end, le produit (conception et recette des parcours), les contenus et le SEO, ainsi que les fonctions RH, juridique et conformité. Ce groupe décline l'accessibilité au sein de chaque équipe.

3. Prise en compte de l'accessibilité numérique

3.1. Formation et sensibilisation des équipes

Un plan de formation et de sensibilisation est défini autour des modules suivants :

- la formation des équipes de développement (sites et parcours de comparaison) ;
- la formation des équipes produit, contenus et SEO, qui conçoivent les parcours et rédigent les pages éditoriales.

L'objectif est de favoriser l'accessibilité native dès la création de nouveaux parcours et contenus. D'autres actions sont prévues :

- la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs (ateliers, webinaires) ;
- la sensibilisation de la direction, afin que l'accessibilité soit prise en compte dans les arbitrages de la feuille de route ;

- la mise à disposition d'un guide interne de bonnes pratiques, rédigé par le référent et le groupe transverse et intégré à notre documentation interne.

Un module de sensibilisation à l'accessibilité est également intégré au parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs.

3.2. L'accessibilité au quotidien

L'accessibilité est intégrée à notre cycle de développement : les critères RGAA applicables sont pris en compte dès la rédaction des spécifications et vérifiés lors de la recette, avant toute mise en production.

Dans nos relations avec les prestataires, l'accessibilité numérique et la conformité au RGAA sont intégrées à nos cahiers des charges pour tout nouveau service ou composant numérique, et l'engagement des prestataires sur ces sujets est pris en compte dans leur sélection. Nos partenaires assureurs sont également informés de notre démarche lorsque leurs contenus ou services sont intégrés à nos parcours.

Enfin, un recensement de l'ensemble de nos supports numériques (sites, parcours, espaces et outils internes) sera réalisé afin de définir le périmètre des prochains audits. Le recours à des experts de l'accessibilité permettra de garantir la qualité de la démarche.

FIN DU SCHÉMA PLURIANNUEL

Annexe – Plan d'actions 2026-2028

Ce plan d'actions accompagne le schéma pluriannuel. Il est mis à jour chaque année pendant la période de validité du schéma.

Actions	Responsable	Échéance	État / commentaire
Audits RGAA 4.1.2 – Hyperassur.com, Mutuelle-conseil.com, Devismutuelle.com	Direction technique / FACIL'iti	Avril 2026	Terminé – audits du 01/04/2026
Publication des déclarations d'accessibilité et du présent schéma sur les trois sites	Direction technique / DPO	2026	À faire – compléter les liens et le contact dans les déclarations
Mise en place d'un moyen de contact accessibilité (formulaire / adresse dédiée)	Direction technique / Produit	2026	À faire
Désignation du référent accessibilité et constitution du groupe transverse	Direction	2026	À faire
Correctifs du parcours de comparaison commun (formulaires, scripts, messages de statut, contrastes)	Dev front / Produit	2026–2027	À planifier – priorité 1, bénéficie aux 3 sites
Correctifs des gabarits des sites : structure, titres, liens d'évitement, focus, contrastes, images	Dev front / Contenus-SEO	2026–2027	À planifier
Correctifs spécifiques Mutuelle-conseil.com (images, cadres, vidéos, affichage 320 px)	Dev front / Contenus-SEO	2027	À planifier – site non conforme
Sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs	RH / référent	2026	À planifier
Formation des équipes dev, produit et contenus/SEO	RH / Direction technique	2027	À planifier
Intégration des critères RGAA dans le processus de recette avant MEP	Produit / Dev	2027	À planifier
Recensement des supports numériques et audit de Mutuelle-entreprise.fr	Direction technique / prestataire	2027	À planifier
Contre-audits des trois sites et mise à jour des déclarations d'accessibilité	Direction technique / référent	2027–2028	À planifier
Bilan du schéma 2026-2028 et préparation du schéma suivant	Référent / Direction	2028	À planifier